Code d’éthique et de conduite professionnelle

Juillet 2025

QuadReal™

Table des matières

3 **À propos du Code d'éthique et de conduite professionnelle**

3 **Application et portée**

3 **Responsabilités des Membres**

4 **Responsabilités des gestionnaires**

5 **Nos principes directeurs**

5 1. Nous respectons nos obligations

6 2. Nous ne prenons pas part à des activités illégales ni ne les facilitons

6 3. Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect

7 4. Nous favorisons un milieu de travail sécuritaire et sain

7 5. Nous évitons les conflits d'intérêts

8 6. Nous nous autodisciplinons lors de nos activités extérieures
- Conseils d'administration
- Activité politique

9 7. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux d'entreprise inappropriés
- Pots-de-vin et corruption

10 8. Nous utilisons les technologies de l'information et les autres ressources de l'entreprise de façon appropriée

11 9. Nous protégeons les biens et la réputation de QuadReal
- Biens de QuadReal
- Inventions et renseignements exclusifs
- Confidentialité et protection de la vie privée
- Image de marque de QuadReal
- Internet, médias sociaux et collaboration en ligne
- Communication avec les médias et le public

13 10. Nous protégeons l'exactitude et l'intégrité des documents de QuadReal

13 11. Nous choisissons nos partenaires d'affaires en fonction du mérite

13 12. Nous nous efforçons d'investir de façon responsable

13 13. Nous appuyons notre communauté

13 14. Nous respectons les règles en vigueur régissant les marchés financiers

14 **Processus de prise de décision éthique**

15 **Conseils et soutien**

15 **Signalement des infractions**

15 **Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal**

16 **Signalement confidentiel**

16 **Enquêtes**

16 **Protection contre les représailles**

16 **Mesures disciplinaires en cas d'infraction**

17 **Modifications**

17 **Vision et mission de QuadReal**

18 **Valeurs de QuadReal**

À propos du Code d'éthique et de conduite professionnelle

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle (le « Code ») explique les normes de comportement attendues des employés et des administrateurs de QuadReal. Le Code témoigne de l'engagement que prend QuadReal d'être une entreprise responsable et de mettre en place une culture d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilisation. Il définit les principes et les politiques de base auxquels tous les employés et les administrateurs doivent se conformer. Le Code ne prévoit pas toutes les situations ou tous les dilemmes éthiques auxquels les employés et les administrateurs pourraient être exposés. Il énonce plutôt les principes directeurs et les normes permettant aux employés et aux administrateurs de prendre les décisions appropriées.

Application et portée

Le Code s'applique à toute personne qui est un Employé, un dirigeant ou un Administrateur de QuadReal ou de l'une ou l'autre de ses filiales, notamment :

i. les personnes qui occupent un poste temporaire ou permanent, à temps partiel ou à temps plein;

ii. les personnes qui exercent des fonctions semblables à titre de consultants ou d'entrepreneurs ou qui peuvent être détachées par des fournisseurs de service ou des affiliés (collectivement, les « Membres »).

Sauf indication contraire, tous les Membres sont tenus de se conformer au Code.

Dans le présent Code :
« Administrateurs » désigne tous les membres du Conseil d'administration de QuadReal; **« Employés »** désigne tous les Membres autres que les Administrateurs, et **« Superviseur »** désigne

i. pour les Employés, leur gestionnaire ou les Ressources humaines,

ii. pour les Administrateurs autres que le président du Conseil d'administration, le président du Conseil d'administration,

iii. pour le président du Conseil d'administration, le président du Comité de vérification.

Le présent Code s'applique pendant toute la durée de la relation de travail du Membre avec QuadReal, y compris pendant les congés personnels, les congés d'invalidité de courte et de longue durée, les congés parentaux, ainsi que tout autre congé prévu par la loi ou non. Certaines obligations de conformité, telles que celles qui ont trait aux biens de QuadReal et au devoir de confidentialité du Membre, continuent de s'appliquer après la fin de sa relation de travail avec QuadReal.

Responsabilités des Membres

Les principales responsabilités des Membres par rapport au présent Code sont les suivantes :

- Veiller à comprendre le Code et les sections du Manuel des politiques de l'employé qui s'appliquent à vous.
- Veiller à connaître à fond les dispositions ou les politiques qui ont expressément trait à votre travail.
- Vous conformer aux principes du Code et aux politiques de QuadReal.

- Assumer la responsabilité d'exercer vos fonctions d'une façon digne de confiance et avec intégrité, et agir de manière honnête et équitable dans toutes vos démarches auprès des intervenants internes et externes.
- Vous comporter de façon professionnelle et conserver un haut niveau de connaissance professionnelle afin de vous acquitter de vos fonctions de manière compétente.
- Contribuer du mieux que vous pouvez à l'atteinte des objectifs de QuadReal, y compris ceux visant à être une entreprise responsable, tout en prenant des décisions conformes au Code et sans compromettre votre éthique.
- Demander conseil en cas de doute quant au respect de la lettre et de l'esprit du présent Code, des politiques de QuadReal et des lois en vigueur.
- Au moins une fois l'an, confirmer le respect passé du Code et vous engager à vous y conformer de manière continue.

Si vous prenez connaissance d'une infraction possible au Code, vous devez prendre les mesures suivantes :

- Signaler sans délai vos soupçons d'infraction à votre Superviseur ou de façon anonyme à la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal, administrée par un tiers indépendant de confiance.
- Ligne d'assistance en matière d'éthique : 1-855-925-1915
- Coopérer aux enquêtes de QuadReal à propos des infractions possibles au Code.

Responsabilités des gestionnaires

Les responsabilités des superviseurs ou des gestionnaires englobent et surpassent celles des autres Employés. Nous nous attendons à ce qui suit de la part des gestionnaires :

- Donner l'exemple en matière de normes élevées de conduite éthique.
- Favoriser un milieu de communication ouverte et honnête libre de toute crainte de représailles.
- Faire preuve de vigiliance en prévenant, en détectant et en sanctionnant promptement toute infraction au Code.
- Protéger les personnes qui signalent des infractions.

Quand on leur fait part d'une question ou d'une préoccupation, nous nous attendons à ce que les gestionnaires :

- écoutent soigneusement et attentivement;
- demandent des éclaircissements et des renseignements pour s'assurer de bien comprendre la question ou la préoccupation;
- répondent à toute question dans la mesure où ils le peuvent, mais sollicitent de l'aide s'ils en ont besoin avant de répondre;
- fassent le suivi aussi tôt que possible s'ils sont incapables de donner une réponse immédiatement;
- signalent la préoccupation à la ressource appropriée si une enquête s'avère nécessaire;
- sollicitent de l'aide en cas de doute quant à la nécessité d'une enquête.

Nos principes directeurs

Le Code comporte quatorze principes directeurs :

1. Nous respectons nos obligations.
2. Nous ne prenons pas part à des activités illégales ni ne les facilitons.
3. Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect.
4. Nous favorisons un milieu de travail sécuritaire et sain.
5. Nous évitons les conflits d'intérêts.
6. Nous nous autodisciplinons lors de nos activités extérieures.
7. Nous n'offrons ni n'acceptons de cadeaux d'entreprise inappropriés.
8. Nous utilisons les technologies de l'information et les autres ressources de l'entreprise de façon appropriée.
9. Nous protégeons les biens et la réputation de QuadReal.
10. Nous protégeons l'exactitude et l'intégrité des documents de QuadReal.
11. Nous choisissons nos partenaires d'affaires en fonction du mérite.
12. Nous nous efforçons d'investir de façon responsable.
13. Nous appuyons notre communauté.
14. Nous respectons les règles en vigueur régissant les marchés financiers.

Ces principes directeurs sont examinés plus à fond dans les sections suivantes.

1. Nous respectons nos obligations

La confiance et l'éthique sont au cœur de notre mission et de notre façon d'agir.

Tous les Membres doivent :

- agir honnêtement, de bonne foi et dans les intérêts supérieurs de QuadReal;
- exercer leurs fonctions avec un niveau de soin approprié;
- traiter équitablement et de façon impartiale avec tous les intervenants;
- communiquer avec les intervenants de façon respectueuse, en temps opportun et avec exactitude;
- se conformer à l'esprit et à la lettre de l'ensemble des lois, règles et règlements en vigueur, aux obligations légales et aux normes de conduite professionnelle, ainsi qu'éviter ne serait-ce que l'apparence de conduite inappropriée;
- agir de façon professionnelle, respectueuse et éthique en tout temps;
- contribuer du mieux qu'ils peuvent à l'atteinte des cibles ou des objectifs de QuadReal sans sacrifier le comportement éthique pour y parvenir.

2. Nous ne prenons pas part à des activités illégales ni ne les facilitons

Le non-respect de la loi risque d'exposer QuadReal, ainsi que les Membres, à de graves conséquences réglementaires ou juridiques et de porter atteinte à leur réputation.

Vous ne devez pas sciemment prendre part à quelque activité illégale que ce soit, la faciliter ou en tirer profit. Tout Membre (tel qu'il est défini dans le Code) qui est reconnu coupable d'une infraction criminelle ou qui est sanctionné par une instance professionnelle doit en informer son Superviseur sans délai. Quand le Membre est un Employé, le Superviseur doit à son tour en aviser le chef de la gestion des talents.

Nous nous engageons à empêcher l'utilisation de notre modèle d'affaires légitime dans un but de blanchiment des produits d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent est le processus par lequel on fait passer les produits d'activités criminelles par des entreprises légitimes afin de dissimuler toute trace de leur origine criminelle. Parmi les signaux d'alarme, mentionnons les suivants :

- De gros paiements effectués en argent comptant, alors qu'ils sont habituellement faits par chèque ou par voie électronique, ou encore des paiements reçus de tiers absolument étrangers.
- Quand un client, un partenaire d'affaires ou toute autre personne ou entité avec qui vous faites affaire refuse de produire des renseignements permettant de confirmer son identité, ou si des renseignements falsifiés ou trompeurs sont présentés.

Les Membres doivent signaler toute préoccupation concernant des comportements suspects liés à des agissements illégaux de la part de QuadReal, de ses Membres, de ses entrepreneurs, de ses partenaires d'affaires, de représentants gouvernementaux ou d'autres tiers faisant affaire directement ou indirectement avec QuadReal.

Signalez vos préoccupations conformément aux directives et aux étapes décrites à la section « Signalement des infractions » du présent Code. Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous au code de conduite et d'éthique du fournisseur responsable.

3. Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect

Nous nous traitons mutuellement avec dignité et respect, sans discrimination, sans intimidation ni quelque forme de harcèlement que ce soit, qu'il soit sexuel, physique ou psychologique.

Nous favorisons un milieu de travail sain, caractérisé par :

- la politesse – un comportement courtois et attentionné envers les autres;
- l'inclusion – des personnes d'origine, de culture, de capacité et d'opinion différentes;
- un environnement de travail positif – exempt de comportement irrespectueux, de discrimination, d'intimidation et de harcèlement;
- une gestion constructive des différences – les différences sont inévitables et sont gérées adéquatement au moyen de processus de gestion des conflits et de résolution des différends;
- le soutien – les personnes bénéficient du soutien nécessaire pour mettre en pratique des compétences axées sur la résolution des différends et le respect en milieu de travail.

Toute forme d'intimidation, de maltraitance, de violence ou de harcèlement ou toute conduite offensante sont inacceptables dans nos lieux de travail, que ce soit de la part de Membres, de clients ou de

fournisseurs de QuadReal ou d'autres parties avec lesquelles QuadReal fait affaire. Comme il est énoncé dans la Politique sur le respect en milieu de travail, les Membres sont encouragés à dénoncer tout comportement qui les met mal à l'aise et à signaler à leur Superviseur, au partenaire des ressources humaines ou à la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal (voir les détails plus loin) tout harcèlement dès qu'il se produit.

4. Nous favorisons un milieu de travail sécuritaire et sain

Nous nous engageons à créer un milieu de travail sécuritaire et sain pour tous les Membres et nous nous conformons à toutes les lois et les politiques en vigueur en matière de santé et de sécurité.

Nous nous attendons à ce que les Membres effectuent leur travail en tenant pleinement compte des risques s'y rattachant pour la santé et la sécurité et en se protégeant contre ces risques par des précautions raisonnables. Les Membres doivent signaler sans délai les accidents, les risques pour la sécurité et les autres préoccupations en matière de santé et de sécurité à leur Superviseur.

5. Nous évitons les conflits d'intérêts

Nous évitons les conflits d'intérêts, qu'ils soient réels ou perçus, dans l'exercice de nos fonctions.

Il y a conflit d'intérêts quand vos affaires, relations ou intérêts privés influent ou pourraient être perçus par une personne raisonnable comme influant sur votre jugement ou l'exercice de vos fonctions ou de vos responsabilités :

- soit de façon à nuire à votre capacité d'agir dans l'intérêt de QuadReal;
- soit de façon que vos actes ou votre conduite puissent miner ou compromettre :
    - ou bien la confiance des intervenants dans votre capacité de vous acquitter de vos responsabilités professionnelles;
    - ou bien la confiance que les intervenants accordent à QuadReal.

Exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- Utiliser les biens de QuadReal, votre poste chez QuadReal ou votre affiliation à QuadReal pour veiller à vos intérêts personnels.
- Profiter personnellement ou être raisonnablement perçu comme profitant de l'utilisation de renseignements acquis uniquement en raison de votre relation avec QuadReal.
- Dans l'exercice de vos fonctions, accorder un traitement préférentiel à une personne ou à une entité dans laquelle vous, un membre de votre famille ou un ami avez des intérêts.
- Un lien hiérarchique avec une personne avec laquelle vous entretenez une relation personnelle intime ou qui serait perçue comme profitant personnellement de ce lien hiérarchique.
- Profiter personnellement ou être raisonnablement perçu comme profitant d'une transaction de QuadReal pour laquelle vous utilisez des renseignements acquis uniquement en raison de votre relation avec QuadReal.

Au début de votre relation de travail avec QuadReal et de manière continue, vous devez organiser vos affaires privées de façon à empêcher que ne survienne un conflit.

Les Membres qui se retrouvent en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel doivent le divulguer à leur Superviseur.

6. Nous nous autodisciplinons lors de nos activités extérieures

Évitez tout poste, toute association, tout placement ou toute autre activité en dehors de votre travail chez QuadReal qui puisse, le cas échéant :

- nuire à l'exercice de vos fonctions chez QuadReal;
- porter atteinte à la réputation de QuadReal;
- représenter un conflit d'intérêts ou créer une perception raisonnable de conflit d'intérêts;
- sembler représenter officiellement QuadReal ou refléter l'opinion, la position ou les politiques de QuadReal;
- comporter l'utilisation non autorisée de votre temps de travail ou des locaux, des services, des équipements ou des fournitures de QuadReal dont vous ne disposez qu'en raison de votre relation de travail avec QuadReal.

Nous nous attendons à ce que les Employés consacrent leurs heures de travail à QuadReal et divulguent les activités extérieures suivantes :

- Emploi rémunéré autre que chez QuadReal.
- Toute activité commerciale qui pourrait nuire ou être perçue comme nuisant à l'exercice de vos fonctions chez QuadReal.
- Investissement dans une entreprise non inscrite à une bourse reconnue.
- Participation majoritaire à une entreprise autre qu'une société de portefeuille personnelle.
- Campagne visant l'élection ou la nomination à une charge publique.

Nous nous attendons à ce que les Administrateurs se conforment aux politiques du Conseil d'administration concernant les activités extérieures.

Conseils d'administration

Tout Employé qui siège à un conseil d'administration autrement qu'à la demande de QuadReal doit éviter toute perception selon laquelle il agit pour le compte de QuadReal. L'Employé siégeant à un conseil d'administration à la demande de QuadReal doit remettre à QuadReal toute rémunération reçue à titre d'administrateur.

Activité politique

QuadReal ne fait pas de dons à des organisations politiques. Les Membres sont libres de participer au processus politique à titre personnel dans leurs temps libres ou de verser des contributions politiques personnelles conformément à la loi. Les activités et les contributions politiques des Membres doivent être clairement distinctes de leur relation de travail avec QuadReal et ne doivent pas sembler indiquer un lien avec QuadReal ni un appui de sa part.

7. Nous n’offrons ni n’acceptons de cadeaux d’entreprise inappropriés

C’est une pratique courante d’échanger des cadeaux d’entreprise afin de favoriser les relations d’affaires; vous devez cependant conserver un haut niveau d’indépendance et d’impartialité.

Évitez d’offrir ou de recevoir des cadeaux d’entreprise qui pourraient être réputés nuire à votre jugement professionnel ou à l’exercice de vos fonctions, créer une obligation pour QuadReal envers un tiers ou entacher la crédibilité de QuadReal.

Les critères suivants devraient être pris en considération lorsque vous décidez d’accepter ou non un cadeau d’entreprise :

- L’avantage est de valeur symbolique et exclut l’argent comptant ou les instruments pouvant être échangés facilement contre de l’argent.
- L’échange est légal et ne crée aucune obligation.
- Il serait facile de rendre la pareille.
- La situation n’est pas fréquente.
- Si le cadeau d’entreprise devenait de notoriété publique, il ne porterait pas atteinte à la réputation de QuadReal.

Les Membres sont tenus en toute circonstance d’éviter de solliciter des cadeaux d’entreprise et doivent informer leur Superviseur sans délai s’ils reçoivent des cadeaux d’entreprise non sollicités qui ne respectent pas l’un ou l’autre des critères ci-haut mentionnés.

Pots-de-vin et corruption

QuadReal s’engage à mener ses activités conformément à la *Loi sur la corruption d’agents publics étrangers* du Canada et à toute autre loi internationale applicable de lutte contre la corruption ou les pots-de-vin. La corruption désigne l’abus d’une fonction publique pour un profit personnel ou le fait d’abuser d’un pouvoir confié dans le but d’en tirer profit à titre personnel. Un pot-de-vin désigne le fait d’offrir, de promettre ou de donner de l’argent, un cadeau, un divertissement excessif ou une incitation quelconque à une personne en position de confiance afin d’influencer son point de vue ou sa conduite dans le but d’obtenir un avantage indu (« activité de paiement inappropriée »). Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Vous ne devez pas sciemment prendre part à quelque activité de paiement inappropriée que ce soit, la faciliter ou en tirer profit. Les livres et les registres doivent correctement refléter à la fois le montant et la description écrite de toute transaction. De plus, vous devez veiller à ce qu’il y ait un lien raisonnable entre la substance de la transaction et la façon dont elle est décrite dans les livres et les registres.

Les Membres sont tenus de signaler sans délai à leur Superviseur toute préoccupation concernant des comportements suspects liés à une activité de paiement inappropriée de QuadReal, de ses Membres, de ses entrepreneurs, de ses partenaires d’affaires, de représentants gouvernementaux ou d’autres tiers faisant affaire directement ou indirectement avec QuadReal. Vous devez notamment signaler les situations où vous croyez de bonne foi que QuadReal ou les autres parties mentionnées ci-haut ont transgressé ou s’apprêtent à transgresser les lois de lutte contre la corruption ou les pots-de-vin dans quelque territoire de compétence que ce soit.

8. Nous utilisons les technologies de l’information et les autres ressources de l’entreprise de façon appropriée

Utilisation acceptable des technologies de l’information

L’utilisation des systèmes de QuadReal par les Membres doit se faire conformément au Code et aux exigences et directives énoncées dans les politiques liées aux TI qui se trouvent dans le Manuel des politiques de l’employé de QuadReal, notamment la Politique de surveillance électronique. Le respect de ces politiques est obligatoire et permet d’éviter que les activités, la réputation et les intérêts financiers de QuadReal ne soient compromis.

Accès privilégié aux données

Le personnel des TI de QuadReal peut avoir accès à des données et à des documents d’entreprise de nature délicate, classés « Personnel et privé » ou « À utilisation restreinte ». Un tel accès peut comprendre la visibilité des données personnelles sur les appareils des utilisateurs.

Ce niveau d’accès est requis aux fins suivantes :

- Protection contre les menaces telles que les attaques, les logiciels malveillants et les virus.
- Protection de l’intégrité des données.
- Soutien à la continuité des activités.
- Développement, essai, mise en œuvre, maintenance et soutien des applications, des systèmes et des réseaux de QuadReal.

Par conséquent, les autorisations d’accès ne peuvent être strictement attribuées selon le principe du « besoin de savoir » qui s’applique à tous les autres utilisateurs de QuadReal.

Tout le personnel des TI de QuadReal doit se conformer aux règles suivantes associées à leurs privilèges d’accès élevés :

- Obtenir uniquement les données dont vous avez besoin pour accomplir votre travail, ou selon les directives de votre Superviseur.
- N’utiliser les données recueillies qu’aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues.
- Protéger adéquatement les données en votre possession et les supprimer adéquatement une fois qu’elles ne sont plus requises aux fins prévues par l’entreprise.
- Ne pas parcourir ni examiner les données personnelles des utilisateurs à des fins autres que la résolution du problème particulier qui est survenu.
- Ne pas transmettre ni diffuser de données ou de documents de nature délicate ni les utiliser à des fins autres que la résolution du problème particulier qui est survenu.

Tout manquement aux règles ci-haut est considéré comme une grave violation de la confiance et peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu’au congédiement.

9. Nous protégeons les biens et la réputation de QuadReal

Biens de QuadReal

Les Membres doivent prendre grand soin des biens de QuadReal, les protéger et ne pas les exposer à la perte, aux dommages, aux utilisations abusives ou au vol. Vous devez respecter les mesures en place destinées à protéger les biens de QuadReal, comme l'utilisation de coffres-forts, de contrôles d'accès physiques ou logiques, ainsi que d'autres mesures liées à la sécurité.

Inventions et renseignements exclusifs

Toute invention comme un programme informatique ou un modèle de recherche ou d'investissement développé dans le cadre de votre travail appartient à QuadReal. Ces inventions constituent une propriété exclusive et ne doivent être divulguées qu'aux Membres qui ont besoin de l'information à des fins commerciales légitimes dans le cadre de leur travail. En tout temps pendant ou après votre emploi, votre mission ou votre mandat, QuadReal peut exiger que vous retourniez ou détruisiez les biens de QuadReal en votre possession ou sous votre contrôle, ou que vous cessiez de les utiliser, d'y avoir accès ou de les diffuser.

Confidentialité et protection de la vie privée

Nous nous attendons à ce que vous consultiez et utilisiez l'information relative à votre travail aux fins prévues et que vous la communiquiez uniquement aux personnes autorisées ayant un besoin légitime de la connaître. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables afin de préserver la nature confidentielle et privée des renseignements de QuadReal. Vous devez notamment :

- restreindre adéquatement l'accès électronique à tout renseignement de nature confidentielle et privée;
- protéger les documents de nature confidentielle et privée contre l'accès sans autorisation;
- éviter de discuter de questions de nature confidentielle et privée là où elles peuvent être entendues de façon inappropriée;
- prendre des précautions lors de la consultation de renseignements de nature confidentielle et privée à l'écran d'ordinateur;
- verrouiller l'accès à votre ordinateur quand il est laissé sans surveillance;
- utiliser la fonction d'impression sécuritaire lors de l'impression de renseignements de nature confidentielle et privée;
- transmettre des documents de nature confidentielle et privée par voie électronique uniquement lorsqu'il est raisonnable de croire que la transmission est sécurisée.

Votre devoir de confidentialité continue de s'appliquer après la fin de votre relation de travail avec QuadReal.

Image de marque QuadReal

L'image de marque et la papeterie de QuadReal doivent seulement être utilisées aux fins commerciales autorisées et conformément aux lignes directrices relatives à l'image de marque de QuadReal. Les lignes directrices relatives à l'image de marque de QuadReal sont accessibles sur InTouch et mises à jour régulièrement.

Internet, médias sociaux et collaboration en ligne

NOTE : L'activité sur les médias sociaux consiste à aimer, à partager, à faire suivre ou à retransmettre des contenus créés ou approuvés par QuadReal lorsqu'ils sont publiés sur ses canaux de médias sociaux d'entreprise. Consultez le Guide de représentation personnelle et de QuadReal sur les médias sociaux pour obtenir tous les détails.

Lors de leurs communications sur les médias sociaux, les Membres doivent :

- éviter de prendre part à tout comportement en ligne non conforme au présent Code;
- être conscients et respectueux des lois sur la vie privée et les droits d'auteur, notamment ne pas republier les photos de Membres, le logo de QuadReal et les documents produits par QuadReal sans autorisation;
- préciser que les opinions des Membres ne représentent pas celles de l'entreprise et ajouter au besoin une mise en garde, ainsi qu'être conscients que seuls les porte-parole officiels désignés par QuadReal sont autorisés à s'exprimer au nom de l'entreprise;
- demeurer conscients que les communications en ligne sont de nature permanente;
- être conscients que l'accès à des sites Internet de nature douteuse et le téléchargement de fichiers (comme des programmes informatiques, des vidéos, etc.) peuvent avoir des répercussions négatives sur les systèmes de QuadReal, comme le ralentissement du réseau ou l'introduction de virus et de logiciels malveillants dans l'environnement de QuadReal;
- éviter de copier, de télécharger, de synchroniser ou de reproduire des données de quelque source que ce soit qui puissent avoir une incidence juridique ou éthique si elles sont conservées ou consultées au travail sur un actif de TI de QuadReal (p. ex. pornographie, littérature haineuse, jeux en ligne, vidéos ou contenu musical de contrebande), car elles sont susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur d'autres Membres ou sur l'entreprise QuadReal elle-même.

Communication avec les médias et le public

QuadReal a désigné des porte-parole, tant au niveau de l'entreprise que pour chacune de ses propriétés, qui sont responsables de s'exprimer au nom de l'entreprise. Ces personnes sont les seules qui devraient parler publiquement au nom de QuadReal, y compris aux médias et dans les médias sociaux. Les demandes d'entrevues et de commentaires publics au nom de QuadReal doivent être acheminées aux Communications à l'adresse media@quadreal.com.

10. Nous protégeons l’exactitude et l’intégrité des documents de QuadReal

Les systèmes de contrôle interne de QuadReal soutiennent la conformité aux principes comptables approuvés. Les Membres doivent tenir des livres et des registres complets, justes et exacts conformément aux exigences prévues par la loi.

Vous êtes responsable de l’intégrité des documents confiés à vos soins et sous votre contrôle.

Vous devez veiller à ce que les documents comptables confiés à vos soins et sous votre contrôle ne contiennent aucune écriture fausse ou intentionnellement trompeuse. Toutes les transactions doivent être appuyées par des documents appropriés raisonnablement détaillés et doivent être inscrites dans le bon compte et dans la bonne période comptable.

11. Nous choisissons nos partenaires d’affaires en fonction du mérite

QuadReal collabore avec des partenaires d’affaires qui respectent des normes élevées d’éthique commerciale conformément aux principes et aux comportements attendus énoncés dans le présent Code.

Les Membres sont tenus de traiter les partenaires d’affaires de façon équitable et de les choisir en fonction de facteurs comme la valeur, la qualité, l’éthique commerciale et le prix.

12. Nous nous efforçons d’investir de façon responsable

QuadReal croit qu’une solide gouvernance d’entreprise et un comportement responsable de l’entreprise en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à améliorer le rendement financier à long terme.

Dans la mesure qui correspond à leur rôle ou à leur poste, les Membres sont tenus de contribuer aux activités d’investissement responsable de QuadReal afin de protéger et de faire croître la valeur à long terme de son portefeuille.

13. Nous appuyons notre communauté

Chaque année, des Membres de QuadReal prennent part à un certain nombre d’initiatives communautaires.

Tous sont encouragés à participer à ces initiatives communautaires et à communiquer avec le président du Comité culturel ou le gestionnaire de l’engagement communautaire s’ils ont des renseignements sur des initiatives communautaires susceptibles d’intéresser les autres Membres de QuadReal.

14. Nous respectons les règles en vigueur régissant les marchés financiers

Les Membres doivent se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et aux diverses règles du marché. Pour ce faire, ils doivent éviter de prendre part aux activités suivantes :

Transactions d’initié—négocier les valeurs mobilières d’un émetteur public lorsqu’on détient des renseignements importants non publics au sujet de cet émetteur. Il peut s’agir de transactions au nom de QuadReal ou de comptes personnels sous notre contrôle, notre direction ou notre influence. Cette

interdiction de négociation s'applique aux renseignements importants non publics acquis en raison de votre relation de travail avec QuadReal ou par d'autres sources et canaux.

Tuyautage—divulguer des renseignements importants non publics à propos d'une valeur mobilière cotée en bourse à une personne non autorisée à posséder ces renseignements.

Antétransaction—exécuter des ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières en tirant profit de la connaissance préalable d'ordres ou de stratégies à venir de QuadReal.

De telles activités peuvent causer un tort irréparable à la réputation et aux perspectives de QuadReal. De plus, des mesures d'exécution de la réglementation et d'application de la loi en matière de criminalité peuvent être prises contre QuadReal et ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés.

De plus, conformément aux politiques de QuadReal sur l'activité boursière personnelle et les murs de protection de la confidentialité, vous devez aussi divulguer toutes les situations où vous détenez ou êtes susceptible de détenir des renseignements importants non publics afin que les restrictions d'activité boursière et les murs de protection de la confidentialité appropriés puissent être mis en place.

Lorsque vous consultez et traitez des renseignements importants non publics, vous devez prendre des mesures raisonnables afin de protéger la confidentialité des renseignements qui vous sont confiés, conformément aux politiques de QuadReal et à la section Confidentialité et protection de la vie privée du présent Code.

Si, par inadvertance, vous recevez des renseignements importants non publics, vous devez immédiatement signaler tous les faits au chef des affaires juridiques ou à votre Superviseur afin que des mesures de correction appropriées puissent être prises.

Processus de prise de décision éthique

Les principes directeurs énoncés au début du présent Code sont conçus pour vous aider à prendre les bonnes décisions. Cependant, ils ne peuvent pas couvrir toutes les situations et tous les dilemmes auxquels vous pourriez être exposé. Les Membres doivent assumer la responsabilité de prendre des décisions éthiques et sont responsables des conséquences de leurs décisions.

Le fait d'éviter un enjeu ou d'en faire abstraction peut sembler la solution facile, mais tout défaut d'agir constitue en soi un geste pouvant avoir de lourdes conséquences. Le défaut de signaler une infraction est en soi une infraction passible de mesures disciplinaires.

Bien que vous soyez tenu de vous conformer aux règlements de l'industrie comme norme minimale d'éthique, les règles et règlements ne sont qu'une partie du processus de décision.

Le succès continu de QuadReal dépend de la capacité de ses Membres à faire preuve de bon jugement et à prendre des décisions éthiques, conformément aux principes directeurs de l'entreprise. Peu importe la situation, vous devez toujours être honnête et vous comporter avec intégrité.

Conseils et soutien

En cas de doute, de questions ou de préoccupations, vous êtes fortement encouragé à demander conseil avant d'agir. Les Employés peuvent commencer par s'adresser à leur Superviseur, qui a la responsabilité d'écouter et d'aider. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler avec votre gestionnaire ou si vous estimez que la situation n'a pas été réglée, veuillez vous adresser aux Ressources humaines ou au chef des affaires juridiques.

Signalement des infractions

Vous êtes responsable de signaler toute infraction ou tout soupçon d'infraction au présent Code à votre Superviseur ou en utilisant la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal, qui est administrée par un tiers indépendant (voir les détails ci-après). Quand vous soulevez une préoccupation, vous devez fournir le plus de détails possible, notamment les renseignements suivants :

- Le contexte et l'historique de la préoccupation.
- L'endroit où les faits sont survenus.
- Les faits survenus.
- Le moment où les faits sont survenus.
- La raison pour laquelle la situation vous préoccupe.
- Le nom de toute personne concernée.
- Le nom de toute personne qui pourrait avoir été témoin des faits.
- Tout document ou toute information qui corroborent l'allégation et qui peuvent être utiles à l'enquête.

Ces renseignements sont particulièrement importants lorsque vous faites un signalement ou déposez une plainte de façon anonyme, afin que QuadReal puisse mener une enquête convenablement.

Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal

La Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal est administrée par un tiers indépendant de confiance et vous permet de faire un signalement en matière d'éthique de façon anonyme. Vous pouvez conserver votre anonymat jusqu'à la résolution de la préoccupation signalée en communiquant avec la direction de QuadReal à partir du portail de la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal. Lorsque vous faites un signalement en utilisant la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal, un mot de passe d'accès vous sera donné et vous recevrez une réponse par la voie de la ligne d'assistance.

Vous pouvez faire un signalement de façon anonyme à la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal de l'une ou l'autre des manières suivantes :

1. En ligne, sur le site Web www.clearviewconnects.com
2. Au téléphone, au numéro sans frais réservé de QuadReal 1-855-925-1915
3. Par la poste, au casier postal confidentiel suivant :
   C. P. 11017
   Toronto (Ontario)
   M1E 1N0

Signalement confidentiel

Les signalements d'infractions connues ou soupçonnées au présent Code, ou toute autre préoccupation de bonne foi, ainsi que toute communication ultérieure avec l'auteur du signalement demeureront confidentiels. Sur demande, tout signalement fait auprès de votre Superviseur sera traité comme étant anonyme dans la mesure du possible.

De même, les signalements faits de façon anonyme à la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal n'indiquent pas à QuadReal l'identité de l'auteur du signalement. En revanche, les faits entourant la préoccupation signalée pourraient permettre à la direction ou au Conseil d'administration de QuadReal d'identifier l'auteur du signalement.

Enquêtes

Votre signalement fait à la Ligne d'assistance en matière d'éthique de QuadReal sera acheminé à au moins deux membres neutres et objectifs du Conseil de gestion ou du Conseil d'administration de QuadReal. Ces personnes évalueront votre signalement, détermineront les prochaines étapes nécessaires à l'enquête ou à la résolution de votre préoccupation et communiqueront avec vous s'ils ont des questions et pour vous informer de l'état d'avancement du dossier.

Les enquêteurs traiteront le dossier de manière confidentielle dans toute la mesure du possible, mais l'objectif premier consistera à prendre toutes les mesures raisonnables pour mener une enquête approfondie sur les allégations signalées.

Les enquêtes seront menées aussi promptement que possible, compte tenu de la nature et de la complexité du signalement. Les détails de l'enquête et les éventuelles mesures disciplinaires demeurent confidentiels.

Protection contre les représailles

Les représailles consistent en toute conduite raisonnablement susceptible de dissuader ou décourager les Membres de signaler une préoccupation ou de collaborer à une enquête. Elles peuvent revêtir de nombreuses formes comportementales, verbales ou écrites (p. ex. menaces réelles ou implicites, modifications aux conditions d'emploi, harcèlement, intimidation).

QuadReal ne tolérera pas les représailles et prendra toutes les mesures permises par la loi afin de protéger les Membres qui soulèvent une préoccupation de bonne foi ou qui collaborent aux enquêtes portant sur des soupçons d'activité illégale, frauduleuse ou contraire à l'éthique. Quiconque exerce des représailles contre vous en raison de vos actes protégés s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Si vous croyez faire l'objet de représailles ou de toute conduite contraire au présent Code, vous pouvez déposer une plainte par n'importe quelle méthode de signalement mentionnée à la section Signalement des infractions du présent Code.

Mesures disciplinaires en cas d'infraction

Les Membres qui contreviennent à la lettre ou à l'esprit du présent Code feront l'objet de mesures disciplinaires et/ou subiront des conséquences appropriées à la gravité et aux circonstances de l'infraction.

Il est de la responsabilité du Conseil de gestion ou du Conseil d'administration, selon le cas, de veiller à appliquer un niveau approprié de discipline de manière uniforme, sans parti pris et en temps opportun. Parmi les mesures disciplinaires pouvant être prises contre un Employé, mentionnons les exemples suivants :

- Avertissement verbal.
- Avertissement écrit consigné au dossier de l'Employé.
- Suspension du travail.
- Congédiement.

Les conséquences pour un Administrateur qui enfreint le Code comprennent notamment les suivantes :

- Exclusion des débats sur toute question liée à l'infraction.
- Lettre à l'Administrateur.
- Demande de démission.
- Recommandation d'une résolution visant à exclure l'Administrateur.

Tout membre qui contrevient au Code s'expose également à des poursuites judiciaires et, si la situation met en cause une activité criminelle, à une dénonciation aux forces de l'ordre ou aux organismes de réglementation appropriés.

Modifications

La présente version du Code remplace dans son intégralité toute version antérieure ou existante du Code d'éthique et de conduite professionnelle de QuadReal, sous réserve que toute attestation ou confirmation antérieure de conformité demeure en vigueur.

QuadReal se réserve le droit de modifier le présent Code en tout temps. Toute modification sera communiquée sur InTouch.

Vision et mission de QuadReal

Notre vision : Être un partenaire mondial de premier plan dans le domaine de l'immobilier, reconnu pour ses contributions importantes à nos communautés, tout en offrant des rendements élevés du capital investi et une croissance prudente. Aujourd'hui et pour les générations à venir.

Notre mission : Créer des milieux de vie et de travail qui améliorent la vie des gens et des communautés que nous servons.

Valeurs de QuadReal

L'intégrité, notre fondement

Notre quête **d'excellence** est fondée sur l'intégrité. Nous valorisons l'ouverture et la transparence, et tirons parti de la diversité des points de vue.

La collaboration, notre force

Nous travaillons tous ensemble de façon efficace et efficiente pour garantir **l'excellence** des services que nous offrons à nos clients, à nos partenaires et à nos collègues.

Le rendement, notre priorité

Nous mesurons toutes les facettes de notre rendement lié à la recherche éclairée de **l'excellence** et à la création de valeur.

L'innovation, notre état d'esprit

Nous encourageons l'innovation, la créativité et l'audace dans notre quête **d'excellence**.

La responsabilité, notre promesse

Nous avons envers nos clients et nos communautés la responsabilité fondamentale de bâtir **l'excellence**, aujourd'hui et pour les générations futures.